

Société Nautique de Marseille

## PROJET ASSOCIATIF La Nautique 2025



*Soyons acteurs de notre futur*

Association loi 1901 à but non lucratif

Créée en 1887

Reconnue d'utilité publique par décret du 2 mars 1932

**Siège** : Pavillon Flottant – Quai de Rive Neuve – 13007 MARSEILLE

**Téléphone** : + 33.4.91.54.32.03 – Télécopie : + 33.4.91.33.41.03

**E-mail** : [secretariat@lanautique.com](mailto:secretariat@lanautique.com) – **Site** : [www.lanautique.com](http://www.lanautique.com)

## Sommaire

### Introduction

#### **1<sup>ère</sup> Partie : LES INGREDIENTS DE LA REUSSITE**

- 1.1 Un ancrage dans l'action associative
- 1.2 Fédérer autour d'un projet partagé
- 1.3 Une approche par l'éthique pour bâtir ensemble
- 1.4 Démarche qualité et évaluation
- 1.5 Pour la meilleure gouvernance possible

#### **2<sup>ème</sup> Partie : NOS OBJECTIFS**

- 2.1 Promouvoir culture et éthique maritimes
- 2.2 Encourager et développer le goût et l'art de la navigation à la voile
- 2.3 Soutenir la compétition à la voile
- 2.4 Soutenir le mécénat sportif dans le respect de nos valeurs
- 2.5 Valoriser le patrimoine maritime
- 2.6 Œuvrer pour l'écologie maritime et la protection des mers et des océans
- 2.7 Gérer directement ou indirectement le stationnement des bateaux sur le plan d'eau conformément à notre objet et aux attentes de la FFV et des autorités locales sous forme de délégation de service public ou sous toute autre forme

### Conclusion

## INTRODUCTION

Notre projet associatif est motivé par le souhait de :

- développer un esprit de club exemplaire dans toutes ses composantes,
- renforcer les liens entre les sociétaires,
- donner de la visibilité sur notre organisation, son fonctionnement, sur nos aspirations, nos projections, le tout dans un cadre éthique affiché.

Il est le vecteur du sens que nous entendons donner à notre action et traduit notre volonté de fédérer durablement autour d'une même passion.

La Nautique présente un cadre d'actions développant son objet social et respectant l'ensemble des engagements souscrits vis-à-vis de ses membres tout en s'ouvrant sur le monde.

### **1<sup>ère</sup> Partie : LES INGREDIENTS DE LA REUSSITE**

#### ⇒ 1.1 Un ancrage dans l'action associative

En 1901, l'Assemblée Nationale vote la loi relative aux associations qui répond au besoin impérieux de concourir au progrès social et solidaire, à la création de valeur dans le but autre que le partage des bénéfices.

Marseille adhère largement à cette dynamique humaniste puisque l'on y dénombrait plus de 150 associations <sup>(1)</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Souvent membres de divers réseaux d'influence, les membres fondateurs de notre association ont su allier de manière heureuse leur réussite en affaire, le sport, les arts et les lettres. Cette pépinière associative devient vite un important outil de l'action au service de l'émancipation harmonieuse de l'homme. La création de la Société Nautique de Marseille trouve son inspiration dans la culture associative entrepreneuriale humaniste.

Un siècle plus tard, en 2001, la signature de la Charte des Engagements Réciproques scelle la relation entre les pouvoirs publics et la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), association créée en 1992. Le secteur associatif, dans sa diversité, est reconnu par les instances publiques comme un acteur indispensable à l'innovation, à la culture, au sport, au développement de la citoyenneté et du civisme, à la cohésion sociale.

Fin 2012, le ministère de la Vie associative impulse, avec le ministère délégué à l'Economie sociale et solidaire, une concertation élargie pour mieux répondre aux aspects juridiques des liens qui unissent les collectivités territoriales aux associations.

Si la Société Nautique de Marseille a su traverser brillamment le siècle dernier, elle n'a pu le faire que par la qualité et la passion des membres qui la composent <sup>(2)</sup>. Aujourd'hui, notre association :

- est reconnue d'utilité publique par l'Etat depuis 1932,
- bénéficie de l'agrément « Jeunesse et Sport » depuis 1949,
- est le seul club français affilié à l'International Council of Yachts Clubs (ICOYC) qui regroupe les plus grands clubs mondiaux qui ont participé au Commodore Forum organisé

par la SNM en 2007,  
- occupe la première marche du podium des clubs français en IRC.

## ⇒ 1.2 Fédérer autour d'un projet partagé

À l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 février 2014, Les membres de la Société Nautique de Marseille ont exprimé leur désir de moderniser le mode de gouvernance de notre association basée sur une vision à long terme. Sous la responsabilité de la Commission Éthique et Prospective <sup>(3)</sup> nouvellement créée, cette orientation trouve naturellement son expression dans notre projet associatif.

L'initialisation de celui-ci s'appuie non seulement sur l'écoute et les réflexions menées en interne à la Nautique, mais également sur un rendu de travaux menés par des élèves d'établissements d'enseignement supérieur.

Notre projet associatif vit au fil des réflexions et consultations pilotées par la Commission Éthique & Prospective. Tout sociétaire peut solliciter la commission pour l'organisation d'un débat constructif. Les plénières des membres de cette commission ou les ateliers thématiques, auxquels sont conviés les membres de la Nautique, permettent de produire la matière première nécessaire à l'enrichissement périodique de notre projet qui est soumis à l'Assemblée Générale pour validation.

## ⇒ 1.3 Une approche par l'éthique pour bâtir ensemble

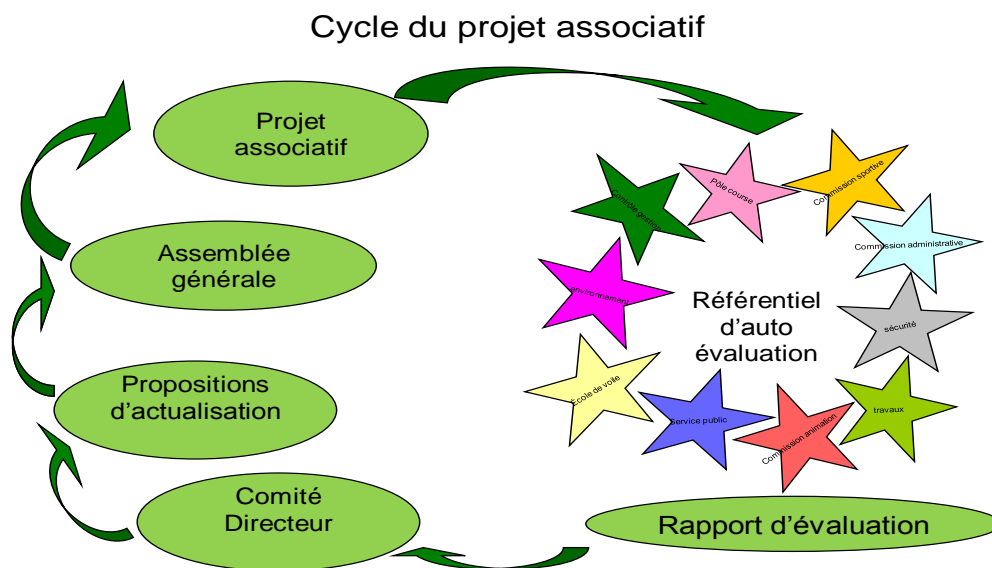
Dans notre perspective, l'éthique tout en tenant compte des exigences les plus modernes qu'elle impose s'envisage plus particulièrement comme un cadre de médiation entre notre histoire et les contingences du monde moderne, nous permettant de conjuguer de manière harmonieuse « Tradition et Changement ».

Elle nous amène à nous interroger sur nos usages, nos normes et nos valeurs. Elle s'appuie sur notre sens critique, sur notre capacité à prendre du recul et à dégager des consensus. Donnant du sens, elle rend légitime les décisions portées par notre association dans ses projections. C'est en cela qu'elle conditionne la réussite et la pérennité de notre club qui doit tenir compte des grandes orientations publiques notamment au niveau de notre ville et de notre région en matière de développement économique et touristique tout en capitalisant sur un ensemble de valeurs qui nous sont propres.

Ces engagements ont conduit Marseille à être retenue parmi les 13 territoires labellisés « Éco Cité », à la création du parc naturel des calanques et à la signature en novembre 2013 de la « Charte Ville-Port » pour un « Nouveau Marseille » d'ici 2018 ou encore à être la capitale européenne du sport en 2017 ou la ville qui accueillerait les épreuves de voile pour les JO de 2024 si la France était retenue.

La Commission Éthique et Prospective est en charge de l'élaboration et de l'actualisation de notre projet associatif basé sur une vision à long terme. Elle a également pour objectif de présenter un rapport annuel d'évaluation rendant compte du chemin parcouru ; pour ce faire, elle doit se doter d'un référentiel d'auto-évaluation à élaborer avant la fin 2016.

De par son objet et sur la base des valeurs accumulées par nos aînés, la Nautique s'écarte de tous ceux qui abusent des activités culturelles et sportives en suivant des intérêts qui lui sont étrangers (conflits d'intérêts), et entend préserver sa souveraineté en regard des pouvoirs tant économiques que politiques (clientélisme et autres).



#### ⇒ 1.4 Démarche qualité et évaluation

Un mode moderne de gouvernance ne peut s'exonérer d'une démarche qualitative et se doit de composer avec les règles de plus en plus nombreuses et complexes imposées aux associations. Leurs dirigeants doivent de plus en plus être gestionnaires et techniciens, assumer des responsabilités sans cesse accrues, en harmonie tant avec la réglementation qu'avec les valeurs pour lesquelles ils se sont engagés

Si nous devons agir autrement que les administrations et les entreprises pour bien remplir nos missions, cela ne signifie nullement que nous puissions échapper aux règles et bonnes pratiques qui s'imposent dans la plupart des organisations.

La charte des engagements réciproques entre l'Etat et les associations, signée à l'occasion du centenaire de la loi de 1901, donne par ailleurs les grandes lignes du référentiel qualité lié aux attentes générales des pouvoirs publics. La Nautique se doit de développer une méthode d'appréciation permettant de rendre compte de manière claire :

- ☞ de la réalité de la mise en œuvre du projet associatif et de la réalisation des objectifs fixés dans notre plan stratégique,
- ☞ de la satisfaction des sociétaires,
- ☞ du respect des engagements pris dans le partenariat avec les pouvoirs publics,
- ☞ du respect des engagements pris avec les sponsors et les mécènes,
- ☞ de notre capacité à être une force de proposition,
- ☞ de notre capacité à faire progresser l'intérêt général,
- ☞ de notre volonté de faciliter les procédures de contrôle,
- ☞ de notre contribution au dialogue civil.

#### 1.5 Pour la meilleure gouvernance possible

Notre histoire montre que la Nautique est un terrain où fleurissent les initiatives et les réussites, tant individuelles que collectives. Afin que cet état d'esprit perdure, la Nautique s'est organisée pour démultiplier son action par des commissions animées de façon libre et active par ses membres.

Mais pour que s'y dégage un consensus social durable, il faut que chacun d'entre nous possède le sens du bien commun et que notre association fasse valoir dans le respect de la diversité, les droits et les devoirs de ses membres.

Le statut associatif regroupe une grande diversité de motivations et de modes de fonctionnement, et seule la valeur ajoutée née du bénévolat peut garantir leur pérennité aux associations tout en restant fidèle à la lettre et à l'esprit de la loi sur les associations.

Mais il ressort notamment de la conférence de la vie associative du 17 décembre 2009 que si le bénévolat implique de l'engagement, il ne garantit pas les compétences. Les membres de la Nautique actent de cet état de fait et entendent ainsi privilégier la mesure qualitative des services rendus par un bénévolat de compétence, s'inscrivant par là-même dans la démarche d'amélioration de la gestion des ressources humaines.

## 2<sup>ème</sup> Partie : NOS BUTS

### ⇒ 2.1 Promouvoir culture et éthique maritimes

Loin de n'être que ludique, la culture fonde, structure, ouvre l'esprit au monde. Elle est le lien intergénérationnel par excellence et conditionne la maturité du corps social.

Dans un monde tempétueux, en perte de repères, la culture maritime nous rappelle à des fondamentaux : la mer, c'est avant tout une discipline, une école de la vie. Les *ex-voto* sont là pour en témoigner, la mer ne se réduit pas aux seuls moments de plaisir. Naviguer, pour ses loisirs ou ses besoins professionnels, c'est se confronter en toute humilité aux forces de la nature et à l'adversité.

La sécurité en mer dépend de la qualité du navire, de celle de son équipage et surtout de son chef de bord ; mais elle s'appuie aussi sur la solidarité et le bénévolat des gens de mer. C'est ainsi que la Société Nautique de Marseille, en créant l'Association de Secours aux Gens de Mer de la Méditerranée et en prêtant son concours à la fondation de la Société des Œuvres de Mer de la Méditerranée, se verra décerner le statut d'association reconnue d'utilité publique dont elle est fière<sup>(4)</sup>.

Si les membres de la Nautique mettent prévoyance, prévention et respect de la nature en avant, c'est parce que ces principes d'action incitent l'homme à s'assumer et à assurer son capital de vie. Cette prudence n'est donc pas la triste vertu d'un homme peu entreprenant, mais la vertu conquérante de l'homme déterminé car sûr de ses moyens et confiant en lui-même. Un marin tel que nous l'entendons n'est donc pas un assisté, mais un homme au caractère bien trempé, qui prévoit, prévient, se prémunit, va de l'avant et ambitionne de rester maître de son destin avec un profond respect pour les autres et pour la nature qui lui donne tant.

L'inflation de règles, normes et interdictions de toute nature qui caractérise le monde moderne n'épargne pas le milieu de la mer. Pour beaucoup, cette évolution n'est que déni de culture maritime. Pour un club comme le nôtre, l'éducation, la responsabilisation, l'information des plaisanciers, la culture de l'étiquette navale<sup>(5)</sup> sont les conditions premières pour leur émancipation, car la plaisance que nous défendons est celle qui fait la promotion d'une véritable prise de conscience qui rend inutile toute régulation excessive par des « technocrates ».

C'est dans le but de transmettre des comportements vertueux, que la Nautique promeut une certaine

pratique de la navigation et de la voile. Il est donc envisagé de resserrer nos liens avec le Yacht Club de France et ses clubs alliés ainsi qu'avec les grands clubs internationaux de l'ICOYC.

## ⇒ 2.2 Encourager et développer le goût et l'art de la navigation à la voile

Du mythe fondateur de Marseille qui vit arriver Protis de Phocée six siècles avant notre ère jusqu'aux succès populaires que furent pendant trente ans les grandes régates de *Houari marseillais* avec leurs milliers de spectateurs ou plus près de nous la « One Ton Cup » de 1976, la « Louis Vuitton Cup » en 2004 ou encore l'« Audi Med Cup » à quatre reprises, la navigation à la voile a toujours revêtu une importance considérable pour les marseillais. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'ouvrage écrit par notre illustre Président Alphonse CYPRIEN-FABRE<sup>(6)</sup>. Il ne faut donc pas s'étonner de la place que nous lui accordons au sein de notre club.

Soutenir la pratique de la voile au-delà du cercle familial, c'est promouvoir les événements auprès du grand public et des jeunes venant des quartiers défavorisés de la ville ou encore favoriser l'apprentissage de la voile aux handicapés comme le modèle testé par La Nautique et particulièrement salué lors du Commodore Forum en 2007. La Nautique n'avait pas hésité en 1998 à s'associer à la Coupe du Monde de Football en embarquant à bord de deux « maxi », de jeunes footballeurs venant des quartiers défavorisés de la ville. L'opération caritative organisée à cette occasion a permis de collecter des fonds au profit de l'ONG Enfants du Monde. A une époque où l'on recherche des voies nouvelles à notre système éducatif, nous avons la conviction que la Nautique peut faire beaucoup pour répondre à un besoin d'éducation des jeunes.

C'est pour cette raison qu'offrir la possibilité de naviguer à des jeunes en quête d'authenticité, s'inscrit dans les missions que nous nous fixons. L'accès des jeunes à notre club est un axe majeur pour la transmission et le développement de l'art de la voile.

La convention de partenariat signée en février 2015 avec le Club La Pelle est une première démarche qui nous permet de renouer avec un pan de notre histoire et d'établir des passerelles entre voile légère et habitable pour les plus jeunes.

En ces périodes de crise économique, l'appel pour la mer libre, lancé en mars 2015 par neuf grandes institutions maritimes va dans le même sens, s'opposer à la discrimination par l'argent. Nous souhaitons que notre approche associative réponde à cette exigence. Dans cet esprit, honorer pleinement notre objet social et nos obligations, nécessite une contrepartie indispensable qui passe par un engagement stratégique sur trois axes :

- ⇒ l'engagement bénévole et la valorisation des compétences,
- ⇒ le développement de notre réseau partenaire et l'établissement de conventions de réciprocité,
- ⇒ le développement du mécénat d'entreprises ; chaque membre de la Nautique, dans son champ professionnel, peut être un ambassadeur de la Nautique.

En solitaire, en duo, en famille ou en équipage, à la voile ou au moteur, chaque membre doit pouvoir évoluer au sein de notre club tout en veillant à lui garder son âme. Les membres de la Nautique, dans leur approche pédagogique de la navigation à la voile, veillent à garantir le pluralisme dans les pratiques de cette discipline. Dans ce contexte, une autre forme de participation s'organise comme, par exemple, la mise à disposition de bateaux à moteur à l'occasion de régates. Le derby ou rallye-croisière est une activité qui s'est inscrite dans l'histoire de la Nautique et pourrait facilement renaître. Nombre d'entre nous restons sensibles à cette émulation collective.

« L'Apéro Nautique » du premier jeudi de chaque mois commence à réunir nombre de sociétaires et doit devenir un moment fort de convivialité. Cela démontre que l'implication de chaque membre sera le principal facteur de réussite de notre projet associatif.

Transition entre le rallye-croisière et la compétition, le Vire-vire, manifestation populaire créée en 1948, est apprécié pour son état d'esprit et son ambiance, et le classement importe finalement peu.

La bourse aux équipiers répond à un besoin des armateurs et ouvre notre club sur l'extérieur.

Parrainée par la regrettée Florence ARTHAUD, l'Ecole de voile de la Nautique est créée en 2004. Au travers de ce parrainage emblématique, la Nautique promeut l'image de la femme dans le monde de la voile. Cette école de voile est ouverte à tous, de l'initiation au perfectionnement. La pratique de la voile en équipage, indissociable de l'apprentissage de la vie en collectivité, vise à apprendre à naviguer en toute sécurité suivant un cursus complet et progressif. L'objectif est de former des équipiers et chefs de bord autonomes, solidaires, compétents et responsables, tant pour la régates que pour la croisière.

L'école de voile, vivier d'équipiers pour les bateaux des régatiers doit davantage s'ouvrir aux sociétaires pour leur permettre de parfaire leur technicité. A cette fin, la Nautique se dote de voiliers performants pour l'apprentissage en rade et pour la navigation hauturière. Un des objectifs du club doit donc être d'assurer le développement et le rayonnement de son école de voile.

Parallèlement au développement de ces actions qui sont autant d'éléments susceptibles d'attirer de nouveaux sociétaires de qualité, nous devons réfléchir aux principaux critères de sélection à faire connaître et à utiliser conformément au projet de club que définit le présent document.

### ⇒ 2.3 Soutenir la compétition à la voile

La culture sportive que nous transmettons est un état d'esprit que nous tirons de l'Olympisme : sens du défi, de la performance, de l'audace, du courage, de l'endurance, et de la détermination en se donnant les moyens de la réussite.

Au regard de l'objet social et de l'histoire du club, les membres de la Nautique souhaitent consolider leurs liens avec la FFV, délégataire du service public du sport et de ce fait intéressée au premier chef à son développement et au soutien qu'elle peut apporter aux « clubs habitables ».

La Nautique a une vocation historiquement sportive et cultive son savoir-faire dans l'organisation de régates au plus haut niveau <sup>(8)</sup> et notamment la SNIM <sup>(9)</sup>. Mais la performance sportive nécessite des moyens, des entraînements et du coaching, ce qui a amené la Nautique à parrainer et à financer de jeunes talents dans le cadre de leurs programmes de courses.

Pour conforter son action, la SNM dispose d'une Commission Sportive pour l'organisation des régates et crée en 2010 un Pôle Course qui a pour objectif de se recentrer sur l'entraînement des régatiers marseillais afin de leur permettre de gravir les podiums. Les briefings faits avec des jaugeurs, des juges-arbitres et nos champions, sont une véritable richesse. Le pôle course a également pour finalité d'accompagner des « teams » hors de la rade, de mettre en lien armateurs marseillais et mécènes, avec pour objectif de valoriser l'image du « Marseille qui gagne » et du « High Tech ».

### ⇒ 2.4 Soutenir le mécénat sportif dans le respect des valeurs portées par la Nautique

Les relations de l'entreprise avec le monde sportif ont considérablement évolué ces dernières années, passant progressivement d'un simple financement à un véritable partenariat. La loi sur le mécénat d'août 2003 est venue faciliter cette évolution et le parrainage sportif est devenu en



quelques années un phénomène économique à part entière.

Pour notre association, un mécénat représente une communauté de sens et d'esprit. Ce partenariat ne peut se réduire à un simple partenariat financier, mais doit être conforme à notre objet social et les valeurs portées par notre association.

Consciente du besoin de se donner les moyens de ses ambitions, tout en trouvant les bons équilibres financiers, la Nautique s'engage dans une démarche responsable tant d'un point de vue social qu'environnemental. L'étude de notoriété menée par une école partenaire, est à considérer comme un état des lieux. Elle doit nous conduire à améliorer notre visibilité : renforcer notre notoriété nécessite donc l'élaboration d'un plan de communication.

La Plaisance d'aujourd'hui est devenue difficile à comprendre. Les pratiques sont nombreuses et souvent difficilement accessibles à un public naturellement porté vers des sports plus simples et mieux médiatisés. Notre plan de communication doit nous permettre non seulement d'améliorer notre visibilité auprès du grand public et de nos partenaires, mais également de donner une image plus authentique et attractive de la Nautique. Notre patrimoine doit être mieux exploité, ce qui ne peut se concevoir sans une profonde réflexion sur notre manière de communiquer. Il y a donc lieu de faire que notre site Internet devienne un espace interactif attractif.

Répondre au besoin d'inter-connectivité ne suffit pas. Le recul nous permet de constater que le tout numérique a ses limites, et que nous devons préserver des liens plus traditionnels. La décision prise au second semestre 2015 d'embaucher pour un an un chargé de mission traduit de la priorité donnée par la Nautique à l'élaboration du plan de communication et la recherche de partenaires. Il convient donc de favoriser le mécénat d'entreprise.

## ⇒ 2.5 Valoriser le patrimoine maritime

### 2.5.1 Le Pôle voiliers de tradition

Les voiliers de Tradition sont porteurs d'images et de rêves. Le public est de plus en plus sensible à ces manifestations historiques ce qui motive une animation tournée vers la Cité et valorise non seulement une filière d'équipages, mais aussi de professionnels de la construction et de l'entretien de ces magnifiques bateaux. Cela n'a été possible que par la naissance le développement de ce pôle qu'il faut davantage faire connaître.

Encourager et valoriser les progrès au service de la plaisance c'est aussi mettre en visibilité l'histoire des conceptions architecturales de nos navires, et contribuer à la préservation et à la transmission des navires présentant un intérêt patrimonial. La création d'un parcours culturel sur les pannes et sur notre site web, valoriserait les diversités des jauges et voiliers présentant un intérêt patrimonial ou innovant.

A l'occasion de certains événements, la Nautique entend soutenir toutes les initiatives allant dans le sens d'animer les quais du port, de faire vivre l'étiquette maritime et de maintenir des traditions propres à notre identité culturelle.

### 2.5.2 Le Pavillon flottant et l'Espace nautique

Notre pavillon flottant, construit en 1899, est un espace de rencontre propice à la convivialité et aux activités associatives à but socioculturel autant que sportif. Il est depuis plus d'un siècle le cœur de la Nautique. Dans un contexte de récession économique, le maintien en parfait état du pavillon

flottant ouvert au public et inscrit en 2007 par décision préfectorale à l'inventaire des objets mobiliers classés parmi les Monuments Historiques, nécessite une attention particulière et un budget conséquent. L'embauche d'un artisan et le bénévolat mobilisé par la commission travaux nous permet d'assumer l'entretien de notre patrimoine. Un modèle économique doit être élaboré afin d'assurer la pérennité de notre pavillon tout en restant cohérent avec notre politique du juste prix pour les sociétaires.

La recherche de financements externes indispensables à l'entretien de notre Pavillon flottant doit être envisagé, mais dans la stricte observance des valeurs du club ; car tous les sociétaires doivent se réapproprier cet espace de vie et il convient pour ce faire, de réfléchir ensemble aux dispositions à prendre pour rendre le pavillon toujours plus attractif et convivial.

La bibliothèque André MAURIC mérite également de gagner en notoriété. La mise à disposition à un public le plus large possible des richesses et des trésors de notre bibliothèque s'inscrit dans nos missions d'intérêt général. Les disparitions soudaines de deux membres éminents, Florence Arthaud et de son père Jacques l'éditeur, sont l'occasion de faire œuvre de mémoire en valorisant l'œuvre Arthaud au sein de notre bibliothèque.

L'espace Nautique, local de 210 m<sup>2</sup> acquis sur plans en 2006 et inauguré le 18 décembre 2008, répond à un besoin initial de sécuriser le siège de notre association en regard d'un questionnement sur le devenir de notre « pavillon flottant ». Dans les faits et en complément du pavillon flottant, cet espace s'avère répondre à des besoins d'animations tant sportives que culturelles, à l'organisation de rencontres et à l'accueil d'associations amies...

Sur des initiatives de nos membres, l'espace Nautique accueille des ateliers et colloques culturels, que nous devons mieux programmer et valoriser. Plus modestement, bon nombre de sociétaires disposent de documents, films et photos, représentatifs de vécus qui sortent du commun et pourraient motiver des rencontres.

## ⇒ 2.6 Œuvrer pour l'écologie maritime et la protection des mers et des océans

Reboisement des îles du Frioul <sup>(10)</sup>, sauvegarde des Calanques de Cassis <sup>(11)</sup>, dès sa création, la Société Nautique s'est engagée pour la défense de l'environnement. Plus récemment, la contribution à la réflexion sur la mise en place du parc national des calanques a marqué notre permanence du souci de préserver le patrimoine régional.

Pour qu'elle soit durable, la diversité qui nous entoure requiert une attention particulière et des soins qualifiés. L'accélération des déséquilibres écologiques dus aux activités humaines est telle qu'une absence de réaction serait suicidaire.

Nous avons tous à titre individuel ou collectif une responsabilité envers notre environnement. La mer ne doit pas être le réceptacle des pollutions terrestres qui représentent 90% de la pollution de la Méditerranée. Nous ne pouvons qu'être réactifs face à de telles évolutions qui mettent en cause nos équilibres vitaux. Considérant la mer comme un patrimoine et non comme un objet de consommation les membres de la Nautique s'engagent à intégrer le développement durable dans leurs actions au quotidien. Il pourrait être envisagé une appropriation écologique du périmètre du plan d'eau qui nous est confié comme cela se fait par exemple aux Etats-Unis pour des espaces à usage collectif par exemple par un engagement de bénévoles de nettoyage ou autres.

## ⇒ 2.7 Gérer le stationnement des bateaux sur le plan d'eau en conjuguant

notre projet de club et l'intérêt des autorités chargées de la mise en valeur du plan d'eau et du développement des sports nautiques par délégation de service public ou tout autre forme de contractualisation

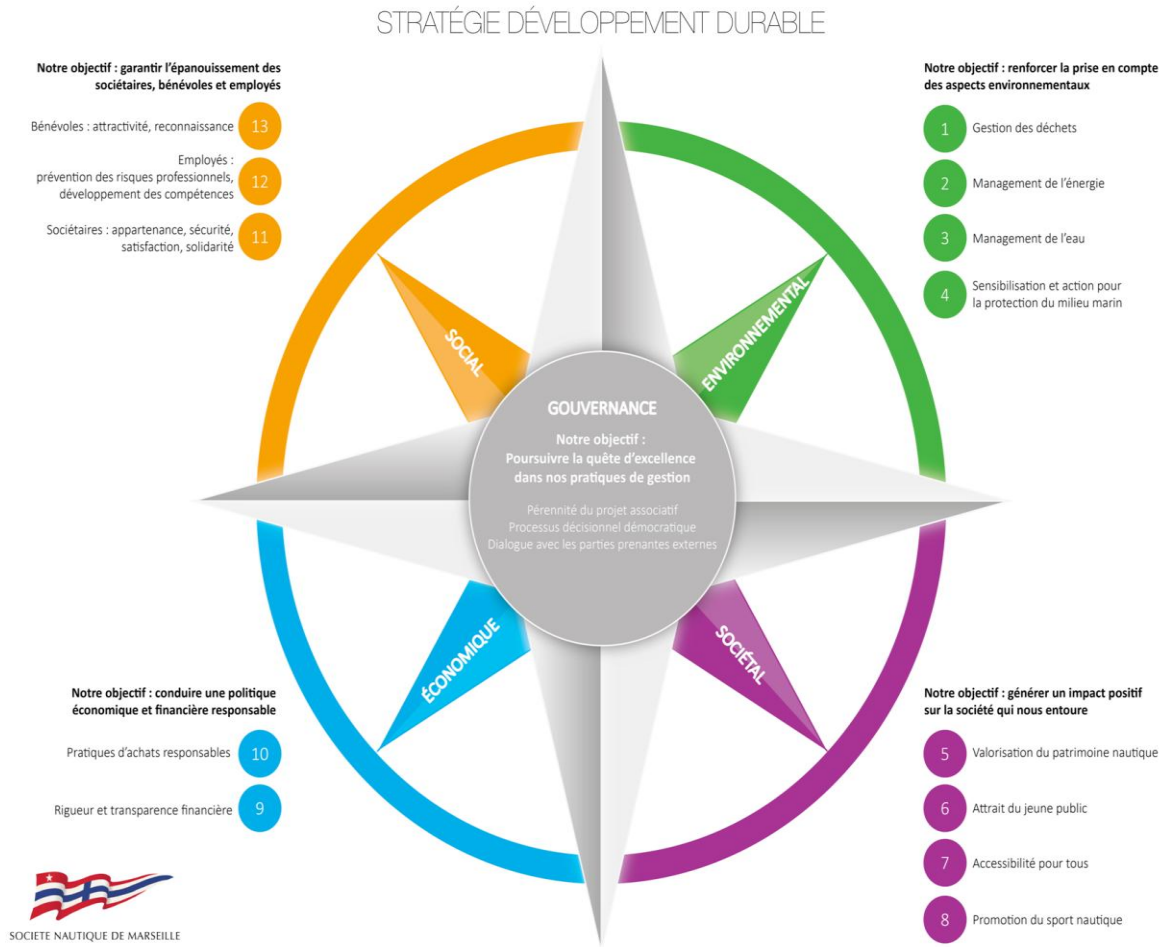
A ce jour et sous le régime associatif, la Nautique assume pleinement les deux missions distinctes de service public qui lui sont confiées :

- ❖ La gestion de places de port de plaisance.
- ❖ Le développement du sport et d'animation touristique et culturelle.

Au regard de son objet social, de son soutien historique au développement des régates et à la culture maritime, de son pavillon flottant, la Nautique doit faire valoir les prérogatives qui peuvent être accordées dans la gestion de l'espace public qui lui est dédié.

# CONCLUSION

Afin de garantir une bonne mise en œuvre de notre projet associatif, le Comité Directeur de la Nautique pilote un PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE dont découle un Plan d'actions d'amélioration reposant sur cinq piliers stratégiques (Gouvernance, Sociétal, Social, Environnemental, Financier)



Chacune des actions est portée par un membre du Comité Directeur.

**La Nautique, en tant qu'acteur public reconnu, veille autant à la qualité du service rendu à ses membres, usagers d'un service public, qu'aux besoins des décideurs publics qui nous ont délégué au titre de la gestion de plan d'eau un ensemble d'obligations auxquelles ils sont eux-mêmes tenus assortis de droits particuliers qui y sont associés.**

## notes

(1) En 1901, l'Assemblée Nationale vote la loi qui institue la liberté d'association, que la Nation doit au Panache d'*Eugène Rostand*, père du célèbre dramaturge marseillais *Edmond Rostand*. Marseille adhère largement à cette dynamique humaniste puisque l'on y dénombrait avant même le vote de la loi, plus de 150 associations. Nous retrouvons dans leurs conseils d'administration bon nombre des familles membres de la Nautique (COSTA, FABRE, GRANDVAL, BORELLI, REGIS, JULLIEN, ROCCA, VIDAL, ZAFIROPULO, SAMAT, MAGNAN, GIMMIG, CAUNES, BENET, ROSTAND, DE ROUX ... entre autres), pour lesquelles la bienfaisance n'est pas un vain mot. Souvent membres de divers réseaux d'influence telle la Chambre de Commerce, les membres fondateurs de notre association ont su allier de manière heureuse leur réussite en affaire, le sport, les arts et les lettres. A Marseille, cette pépinière associative devient vite l'outil essentiel de l'action au service de l'émancipation harmonieuse de l'homme.

(2) Gardons en mémoire que la Société Nautique de Marseille est issue d'un mouvement mené en 1884 par un groupe de régatiers dits « actifs », dirigé contre les dirigeants de la Société des Régates Marseillaises, dont certains, n'étant ni régatiers ni propriétaires de bateaux, ne répondaient pas aux attentes des navigateurs. Ces régatiers fondèrent le 12 février 1887 la Société Nautique de Marseille. Dès lors, les membres actifs de la Société Nautique de Marseille s'emparent de leur devenir.

(3) Pour les années 2014 et 2015, la commission s'est réunie 16 fois et a organisé à l'espace Nautique 7 ateliers thématiques :

23 janvier 2015	<i>Quelle place pour le bénévolat ? Comment mieux intégrer les jeunes générations ?</i>
20 février 2015	<i>Comment développer notre esprit de performance ? Quelles responsabilités des sociétaires en matière de sécurité et de protection de l'environnement ?</i>
20 mars 2015	<i>Quels moyens pour promouvoir la culture maritime ? Comment développer le mécénat sportif et les relations avec nos clubs alliés ?</i>
4 sept. 2015	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Promouvoir culture et éthique maritimes</i></li><li>- <i>Valoriser le patrimoine maritime</i></li><li>- <i>Œuvrer pour l'écologie maritime et la protection des mers et des océans</i></li></ul>
30 sept. 2015	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Encourager et développer le goût de la navigation, de l'art de la navigation à la voile et des exercices nautiques</i></li></ul>
13 octobre 2015	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Soutenir la compétition à la voile</i></li><li>- <i>Soutenir le mécénat sportif dans le respect des valeurs portées par la Nautique</i></li></ul>
9 novembre 2015	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>S'associer et encourager toute activité locale ou internationale en relation avec nos buts associatifs</i></li><li>- <i>Gérer directement ou indirectement le plan d'eau par délégation de service public ou sous toute autre forme</i></li><li>- <i>Devenir un pôle d'excellence</i></li></ul>

(4) Sous l'impulsion de son Président Alphonse GRANDVAL, la Société Nautique de Marseille crée l'Association de Secours aux Gens de Mer de la Méditerranée, pour venir en aide aux familles de marins malheureux ou naufragés. Cette structure permet de mettre en place une école des pupilles et orphelins de la marine en 1899. La Nautique décide de prélever sur la cotisation de ses membres 10 francs au profit de ce qui devient l'Ecole Courbet. Elle lance même en 1933 un Derby Nautique permettant de collecter 150 000 francs pour les pupilles de la Marine. Ce Derby a le même succès l'année suivante mais sera interdit en 1935 par le Préfet de Marseille sous prétexte de concurrence à la Loterie Nationale ! La Nautique prête également son concours à la fondation de la Société de Œuvres de Mer de la Méditerranée, afin de créer un asile pour les vieux marins et un orphelinat pour les enfants de navigateurs. C'est ce soutien aux œuvres de mer qui vaut à la Nautique de conquérir la Reconnaissance d'Utilité Publique.

(5) L'étiquette navale et son respect font partie des connaissances et de la culture de tout navigateur. Ces règles de courtoisie sont des conventions destinées à faciliter les relations entre les gens et à éviter des conflits. Par ailleurs, nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser des ports et mouillages et de telles règles de savoir-vivre, de respect de l'autre, sont ainsi encore plus nécessaires de nos jours. En effet, plus les gens sont nombreux à cohabiter, plus il devient utile d'appliquer une telle codification des comportements. On évite ainsi les conflits qui surgiraient irrévocablement si chacun faisait ce qu'il veut et n'importe comment, une tendance qui se remarque hélas de plus en plus dans notre société où la courtoisie est souvent de moins en moins présente.

(6) « *Aureto e Aurasso (Zéphyr et Aquilons), Les beaux jours de la navigation de plaisance à Marseille : 1846-1914* » par Alphonse Cyprien FABRE, Ed. du Feu 1932.

(7) SNIM, QUADRASOLO, VOILES DU VIEUX-PORT, LES CALANQUES CLASSIQUES, TROPHEE

ANDRE MAURIC, BATICUP ...

(8) La Nautique a fêté en 2015 le cinquantenaire de la SNIM. Dès sa première édition en 1966, la SNIM est un évènement international. Très rapidement elle devient un laboratoire d'essai pour les grandes épreuves mondiales. Italiens, Australiens, Néo-zélandais... Des marins de renom comme Eric TABARLY et son Pen-Duick III, Gaston DEFERRE sur Palynodie, Alain GLIKSMAN sur Raph, Herbert Von KARAJAN sur Helisara... des architectes comme STEPHENS, CARTER, MASS, PETERSON, FARR, FINOT, André MAURIC... des constructeurs comme SANGERMANI, HEGER, CAMPER & NICHOLSON ... des accastilleurs comme BARBAROSSA, LEWMAR... des voileries comme HOOD, NORTH ...

(9) Après avoir planté des semis sur l'archipel du Frioul, des membres volontaires prennent la responsabilité de l'arrosage régulier des semis. Que des bourgeois puissent se donner la peine de fournir un pareil travail pour faire pousser des arbres sur des cailloux appartenant à l'état, sans même ambitionner le Mérite Agricole, dépassait tout entendement. La guerre est venue interrompre ce rêve maritimo-bucolique, et le Frioul est resté déplumé.

(10) Par la suite et sous l'impulsion de son président Alphonse CYPRIEN-FABRE et de ses amis tels Frédéric MISTRAL, s'organise une véritable croisade pour la défense de la calanque de Port-Miou, menacée de destruction. Nous devons garder en mémoire la mobilisation de ces grandes familles entrepreneuriales, tel Jules CHARLES-ROUX, Président de la compagnie Transatlantique, contre un projet d'ordre économique qui entendait s'attaquer à notre patrimoine maritime. De nombreux poèmes de circonstances furent composés et lus en public, notamment par Valère BERNARD, M ARDISSON DE PERDIGUIER, Amable RICHIER et Paul BARLATIER, directeur du Sémaphore. Malgré tous les efforts de ces hommes influents, la calanque de Port-Miou sera irrémédiablement sacrifiée sur l'autel des affaires. Le désastre de Port-Miou a du moins ouvert les yeux des autorités responsables. Quelques années après la guerre, un nouveau projet devant faire subir aux calanques de port-Pin et d'En-Vau la même dévastation qu'avait subi Port-Miou, échoua.